



Bonjour cher membre de Retraite en Action.

Voici la convocation à **l'assemblée générale extraordinaire** de Retraite en Action.

Cette assemblée aura lieu le **mardi 25 mai 2021**, à **10 h 30**, en mode **virtuel**.

Veuillez trouver ci-joint [l'ordre du jour](#) de l'assemblée générale extraordinaire.

La tenue de cette assemblée générale extraordinaire est nécessaire afin de modifier la déclaration d'intention de Retraite en Action figurant à l'article 6 du Certificat de prorogation de Retraite en Action, afin de se conformer aux exigences de l'Agence du revenu du Canada pour que celle-ci enregistre Retraite en Action comme organisme de bienfaisance.

La modification du règlement administratif de Retraite en Action sera aussi nécessaire afin d'entériner les propositions adoptées par le conseil d'administration quant à la tenue d'assemblée générale extraordinaire en mode virtuel, ainsi que le quorum.

Vous trouverez ci-joint toutes les propositions d'amendements :

[Article 5.02 et 5.03](#) du Règlement administratif No. 1 de Retraite en Action ;

[Article 6 du Certificat de prorogation](#) de Retraite en Action.

Il est important de vous inscrire dans l'intranet des membres à l'assemblée générale extraordinaire virtuelle, afin que nous puissions vous envoyer un lien pour votre participation : **CODE : 110-00P**

Ou vous pouvez vous inscrire en téléphonant au 613-860-1099, poste 1 ou par courriel amlaurendeau@retraiteenaction.ca

Merci beaucoup et à bientôt.

Huguette Van Bergen, Présidente du conseil d'administration